**Cours Health Emergencies in Large Populations (H.E.L.P.)**

**Protection humanitaire**

**Durée : 90 minutes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectifs pédagogiques : ce que les participants doivent être en mesure de faire à l’issue de la formation** | **Objectifs de mise en œuvre : étapes intermédiaires et complémentaires permettant d’atteindre les objectifs pédagogiques**   | **Points essentiels / sujets de référence** |
| 1. *Être capable* d’expliquer le concept de protection humanitaire et d’identifier les principaux problèmes de protection rencontrés par les personnes touchées en cas de crise humanitaire aigüe et prolongée
 | * 1. *Être capable* d’expliquer comment les acteurs humanitaires définissent et entendent la notion de protection humanitaire
 | * Définition établie par l’IASC

Protéger les personnes contre la violence, les abus, la coercition et la privation délibérée * Il incombe au premier chef aux autorités (étatiques ou non) de protéger et de défendre les droits des personnes se trouvant sur leur territoire (obligations légales) – Lien vers le module « Cadre juridique »
 |
| * 1. *Être capable* d’identifier les problèmes de protection et les risques sous-jacents que les personnes et les communautés sont susceptibles de rencontrer
 | * Comprendre les risques en matière de protection dans le contexte
* Protection contre quoi ?
	+ Violence / Menace de violence, abus, coercition, privation
* Qui est touché ?
	+ Individus, familles, communauté, groupe de population, services, etc.
	+ Vulnérabilités
	+ Comment les personnes et les communautés affrontent-elles ces risques ou ces problèmes ?
	+ Capacités, résilience
	+ Mécanismes d’adaptation négatifs
 |
| 1. *Être capable* d’identifier des interventions appropriées pour répondre aux besoins de protection des personnes touchées dans le cadre de crises humanitaires aigües et prolongées
 | * 1. *Être capable* d’expliquer les rôles complémentaires des autorités et des acteurs humanitaires dans la gestion des besoins de protection d’une population ; voir les modules « Contexte général » et « Acteurs dans les interventions humanitaires/coordination »
 | * Niveaux de responsabilité
* Autorités – Autres acteurs
* Parties prenantes ayant un mandat de protection spécifique
* Parties prenantes sans mandat de protection spécifique
* Le rôle joué par les personnes et communautés touchées dans leur propre protection : résilience ?
* Intégration de la protection
* Approche minimale en matière de protection ?
	+ Ne pas nuire
 |
| * 1. *Être capable* d’expliquer les types d’interventions réalisées dans le domaine de la protection humanitaire
 | * L’« œuf de protection » : les niveaux d’intervention
* Action préventive
* Action réactive
* Action corrective
* Action sur le milieu
* Stratégies d’intervention
	+ Modes d’action Voir le module « Gestion du cycle de programme »
* Inciter et convaincre les autorités de s’acquitter de leurs obligations
* Soutien aux capacités existantes !
* Mobilisation de tiers
* Remplacement / Mise en place de services propres
* Dénonciation
* Exemples d’activités sélectionnés
	+ Au niveau individuel, de la famille, de la communauté, des autorités
* Concernant des interventions en matière de santé / santé publique
 |
| 1. *Être capable* de décrire en quoi les interventions en matière de protection se recoupent avec les interventions dans le domaine de la santé
 | * 1. *Être capable* d’expliquer en quoi les interventions en matière de santé peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de protection, et inversement
 | * Proximité des professionnels de la santé publique, à l’écoute et au contact des personnes touchées > source d’information concernant les problèmes de protection
	+ Nécessaire respect de la dignité
	+ Consentement éclairé
	+ Confidentialité / Dossier médical
	+ « Dilemme des données » quant à la collecte et au partage des données (ne pas nuire) – voir le module « Collecte, analyse et partage de données »
* Violence contre les soins de santé – voir le module « Violence contre les soins de santé »
* Exemples concrets, p. ex. point d’eau éloigné, latrines séparées correctement éclairées, soutien aux moyens de subsistance, évacuation des personnes blessées hors de la zone de conflit
 |
| * 1. *Être capable* de décrire des façons de consolider la relation entre la Protection et la Santé
 | * Approches intégrées
	+ Processus clair établi dans le respect de la confidentialité et conformément à la législation locale, communication, coordination coopérative, activités collaboratives – Voir le module « Acteurs dans les interventions humanitaires / Coordination
 |